

## **MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal, tenue le 6 décembre 2021 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire  
Mme France Rivet, conseillère  
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller  
M. Réjean Fournier, conseiller  
M. Daniel Laflèche, conseiller  
Mme Julie Cyr, conseillère  
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### **2021-12-214 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19H00 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. Mme Céline Chayer fait fonction de secrétaire.

### **2021-12-215 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Ghyslain Maheu, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté.

### **2021-12-216 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021**

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, le procès-verbal du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers.

### **2021-12-217- COMPTE À PAYER**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers

D'accepter la liste des comptes faisant partie intégrante des minutes.

Je soussigné, Céline Chayer directrice générale, certifie sous mon serment d'office avoir les fonds nécessaires pour payer les comptes.

Comptes payés du 16 novembre au 5 décembre 2021:	\$145, 011.88
Salaire du 16 novembre au 6 décembre 2021:	\$ 27, 565.14
Comptes à payer du 6 décembre 2021 :	\$356, 850.22
Prélèvement :	\$ 4, 190.61
 TOTAL :	 \$533, 617.85

Céline Chayer  
Directrice générale

### **2021-12-218 - ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2021-04 POUR LA TENUE DES ASSEMBLÉES DE CONSEIL 2022**

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement no 2021-04 pour la tenue des assemblées de conseil 2022.

### **2021-12-219 - LISTE DES VENTES POUR TAXES 2021**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des ventes pour taxes 2021.

### **2021-12-220 - ADJUDICATEUR VENTE POUR TAXES 2021**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Le Maire Patrick Bousez et/ou le Pro-Maire M. Ghyslain Maheu ou tout autre membre du conseil adjudicateur pour les ventes pour taxe 2021.

### **2021-12-221 - VÉRIFICATEUR 2022**

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la firme B.C.G.O. SENCRL vérificateur 2022.

### **2021-12-222 - TRANSPORT ADAPTÉ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART POUR L'ANNÉE 2022**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est désignée comme ville mandataire pour la gestion du Service de transport adapté aux personnes handicapées;

VU le dépôt devant ce conseil des prévisions budgétaires pour l'année 2022 relatives au transport des personnes handicapées ainsi que du tableau des quotes-parts 2022 des municipalités participantes et des grilles tarifaires effectives;

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil de la Municipalité Rivière-Beaudette approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2022 relatives au transport des personnes handicapées, au montant de \$640, 807.00;

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve le versement d'une quote-part représentant la somme de \$5, 254.43 à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, mandataire au transport des personnes handicapées;

Que le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les grilles tarifaires du transport adapté effectives pour l'année 2022.

### **2021-12-223 - RÉOLUTION POUR EXCÉDENT DE TAXATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de la CPA Canada.

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publié par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

CONSIDÉRANT QUE le MAMOT a publié une note d'information traitant de L'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondantes et revenu de taxe d'entretien d'égout avec en charge correspondants.

CONSIDÉRANT QUE cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenu de taxation sur les charges de remboursements du capital et des intérêts en tant que revenu reporté.

CONSIDÉRANT QUE ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnement affectés.

Sur la proposition de M. Daniel Laflèche appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts serait réalisé au cours de l'exercice 2020, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné.

**2021-12-224 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO 2021-06 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

La conseillère Julie Cyr donne l'avis de motion pour la présentation du règlement no 2021-06 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2022.

**2021-12-225 - PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2021-06 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

Présentation du règlement no 2021-06 établissant les taux de la taxe, tarifs et compensations pour l'année d'imposition 2022.

**2021-12-226 - RENOUELEMENT CONTRAT DIRECTEUR ADJOINT ET CHEF AUX OPÉRATIONS DU SERVICE INCENDIE POUR L'ANNÉE 2022**

M. Daniel Laflèche se retire de table.

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat du directeur adjoint et du chef aux opérations au service incendie pour l'année 2022 avec 3% d'augmentation de salaire.

M. Daniel Laflèche reprend son siège.

**2021-12-227 - DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT POUR ADOPTION DU BUDGET**

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité sur l'adoption du budget 2021.

**2021-12-228 - DÉPÔT RAPPORT D'AUDIT ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation (PTI) 2021-2023.

**2021-12-229 - DEMANDE DE FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de donner une contribution de \$500.00 pour la Fondation de l'hôpital du Suroît.

**2021-12-230 - RÉOLUTION POUR DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉPARATION DU VIADUC ROUTE 325**

Sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au Ministère des Transports la réparation du viaduc côté nord à l'approche de la jonction de la chaussée dû à la dilatation causé par le dégel.

**2021-12-231 - CORRECTION RÉOLUTION NO 2021-07-125**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de faire la correction de la résolution 2021-07-125 en changeant \$86, 685.23 pour \$88, 685.23.

**2021-12-232 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Beaudette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Réjean Fournier appuyée par M. Cédric Lecompte Laberge, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette approuve les dépenses d'un montant de \$42, 281.55 relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**2021-12-233 - REMERCIEMENT À NOS PARTENAIRES ET NOS BÉNÉVOLES POUR LE DÉPOUILLEMENT DE NOËL**

M. Le Maire Patrick Bousez remercie les partenaires (commanditaires), les bénévoles, les employés municipaux et les pompiers pour le dépouillement de Noël.

**2021-12-234 - REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES POUR LA GUIGNOLÉE**

M. Le Maire Patrick Bousez remercie les bénévoles, le Centre d'Action bénévoles Soulanges, les employés municipaux et les pompiers pour la guignolée.

**2021-12-235 - RÉOLUTION POUR AFFECTER SURPLUS POUR LE RÈGLEMENT 2015-09**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter le surplus au montant de \$15,567.35 pour le règlement d'emprunt no 2015-19 assainissement des eaux usées de la Pointe Lalonde pour la propriété du 117 chemin Lefebvre.

**2021-12-236 - INSCRIPTION COURS D'ÉTHIQUE**

Sur la proposition de Mme Julie Cyr appuyée par Mme France Rivet, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire tous les membres du conseil municipal pour le cours d'éthique et de déontologie.

**2021-12-237 - EMBAUCHE EMPLOYÉS AUX ACTIVITÉS HIVERNALES**

Sur la proposition de M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par M. Daniel Laflèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de : Arianne Lajeunesse, Maïka Cousineau, Magaly Gagné, Esteban Vincent et William Laberge pour les activités hivernales.

**2021-12-238 - PÉRIODE DE QUESTION**

- Aucune question.

**2021-12-239 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur la proposition de M. Ghyslain Maheu appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 :32 heures.

Mme Céline Chayer  
Directrice générale

M. Patrick Bousez  
Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.